

Conseillers en exercice : 27  
Présents : 20  
Pouvoirs : 5  
Absents non représentés : 2

DÉPARTEMENT  
**CALVADOS**  
ARRONDISSEMENT  
**CAEN**  
CANTON  
**TROARN**

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 014-211407127-20240618-04CM2024032-DE



**EXTRAIT DU  
REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18/06/2024**

Référence de la délibération : 04-CM-2024-032

Date de convocation du CM : 12/06/2024

**DÉLIBÉRATION  
SÉANCE DU 18/06/2024**

**04-CM-2024-032 - Acquisition de l'ensemble immobilier - parcelle AH 5 - sis 247 rue des Artisans, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF).**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et Administration générale en date du 29 mai 2024,

**Vu** l'avis favorable de la Direction de l'Immobilier de l'État (D.I.E.), en date du 3 juin 2024,

**Considérant** que la commune a signé avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF), le 15 février 2021, une convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'Etablissement Public Foncier de Normandie et à sa revente à la commune,

**Considérant** que l'Etablissement Public Foncier de Normandie a acquis un ensemble immobilier cadastré AH 5, sis 247 rue des Artisans à Troarn, aux consorts TIGER, aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Lilian MARTIN, notaire à Merville-Franceville, le 12 mai 2021,

**Considérant** que la gestion de l'ensemble immobilier a été transférée à la commune à compter du 27 mai 2021,

**Considérant** les dispositions de l'article 4 de la convention précitée, prévoyant que la commune a 5 ans à compter de la date de transfert de propriété pour acheter la totalité de ce bien, soit le 12 mai 2026 au plus tard,

**Considérant** que la commune peut à tout moment procéder au rachat global si elle le souhaite,

**Considérant** l'inscription au budget des sommes nécessaires au rachat,

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, par 25 voix exprimées, 21 pour, 4 contre (M. Lemarchand pour lui-même et pour M. Marie, M. Thomas et Mme Loisel),**

**Article 1 :** **APPROUVE** l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AH 5, sis 247 rue des Artisans, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, conformément aux dispositions de l'article 4 de la convention de portage du 15 février 2021.

**Article 2 :** **DIT** que le prix total d'acquisition est de cent quatre-vingt-deux mille quatre cent trente et un euros et vingt centimes (182 431,20 € à diminuer ou à parfaire).

**Article 3 :** **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents nécessaires.

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19/06/2024

ID : 014-211407127-20240618-04CM2024032-DE



**Article 4 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public.

**Le Maire,**

**Christian Le Bas**



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le  
et sa transmission au contrôle de légalité le.  
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois  
à compter de sa publication.